

La liberté de communication de l'opposition municipale est bâillonnée

En 2002 la loi impose aux communes que tous les groupes élus disposent d'un espace de communication dans tous les supports édités par la municipalité et notamment les magazines municipaux.

Le Conseil Municipal, à travers son règlement intérieur, prend les dispositions qui s'imposent et permet à tout groupe d'élus d'au moins 5 personnes cet accès et lui attribue un page.

En 2008 les mêmes dispositions sont reprises.

En 2014, le Maire décide qu'une seule personne peut se constituer en groupe et que les groupes se partageront la page réservée à leurs propos.

Nous avons donc une demi-page.

Un élu ayant quitté notre groupe, nous nous partageons donc cette même page à 3 !

La ficelle est grosse et la méthode d'un autre âge !

Vous comprendrez qu'en 1800 caractères, ponctuations et espaces compris, il nous soit impossible de communiquer correctement.

Malgré les promesses électorales : "L'Opposition sera respectée", jamais **notre démocratie locale n'aura été aussi mise à mal à Cavalaire** par une équipe municipale.

Nous vous donnons donc rendez-vous sur notre site et nos pages Facebook. Leurs coordonnées figurent en bas de page, si vous souhaitez prendre connaissance de nos positions et propositions sur :

- La hausse phénoménale des taxes diverses, droits d'occupation de domaine public et de stationnement.
- Les dérives budgétaires pour l'exercice 2015 avec une hausse des impôts maintenue de presque 20% soit 5 274 619 € de recettes supplémentaires sur 2 exercices qui proviennent de l'activation intempestive du levier fiscal !

Et malgré tout, un gel des investissements.

Notre commune continuera de stagner en 2015 et donc régressera !

Vous pouvez nous retrouver sur :
<https://www.facebook.com/annick.napoleonventurelli>
et <http://www.a-napoleon.com>



Le Groupe Annick NAPOLEON Allons plus loin ensemble !

JM. GUILLAUD

A. NAPOLEON

S. VIGUIER